

ORDRE DE LA CHANNE

Nous,
Procureur et Majordome,

Considérant les dispositions de la Charte du
26 juin 1965 ;

vu sa promesse solennelle de servir la cause
du vin, de le boire avec mesure et d'en propager
le respect,

nous proclamons
au nom du Chapitre général

CHEVALIER D'HONNEUR

de l'Ordre de la Channe

Monsieur Charles MENGE

Donné à St-Gall, au Chapitre de St-Gall, le 14 novembre 1969

Le Procureur



Le Majordome

